

21-2011

JMA NORD

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 937.440 euros
Siège Social : 84 Bd du Gal Leclerc 59100 ROUBAIX
SIREN 398 628 958 RCS ROUBAIX-TOURCOING

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE - DU 18 MARS 2011

L'AN DEUX MIL ONZE
et le dix huit mars à dix sept heures trente

Les Actionnaires de la Société **JMA NORD**, Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle se sont réunis à l'Hôtellerie « Le couvent royal », Place Jean Salusse à Saint Maximin La Sainte Baume (83470), en Assemblée Générale au choix et sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Frédérique BLOMME, Présidente de la société.

Monsieur Philippe TRUFFIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possèdent le quorum requis par les statuts pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Madame la Présidente met à la disposition de l'assemblée:

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation adressée aux actionnaires,
- Le récépissé de la lettre recommandée avec accusé de réception de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- L'inventaire, les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DECISIONS A PRENDRE A LA MAJORITE ABSOLUE DES ACTIONNAIRES :

- Lecture du rapport de gestion de la Présidente sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées,
- Quitus à la Présidente de la société et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat de la Présidente,
- Questions diverses.

DECISIONS A PRENDRE A LA MAJORITE DES ACTIONNAIRES REPRESENTANT PLUS DES DEUX TIERS DU CAPITAL :

- Changement de dénomination sociale
 - Modification corrélative des statuts
 - Questions diverses.
- ↙ FB

Madame la Présidente rappelle alors à l'assemblée que la société n'a été saisie d'aucune demande relative à l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ni d'aucune demande de questions écrites. Elle déclare encore que les diverses dispositions régissant le droit d'information et de communication des actionnaires ont été respectées.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidente.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion de la Présidente et après avoir entendu la lecture du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 desquels il ressort un bénéfice de 207.503,18 euros.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux statuts, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Dotation à la RESERVE FACULTATIVE	61.028,18 €
- dividende revenant aux actionnaires	146.475,00 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,50 euros brut par action. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2011.

Sur le dividende brut global revenant aux personnes physiques, soit ensemble 15.317,50 €, il sera retenu les prélèvements sociaux calculés au taux de 12,30% soit 1.884,06 €.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques imposables en France, à l'abattement de 40%.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter en RESERVE FACULTATIVE la somme figurant au poste REPORT A NOUVEAU pour un montant de 151.655,19 euros.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport qui lui a été fait par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et approuve, en tant que besoin est, les opérations dont il s'agit.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

✓ FB

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Président de la société pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé et au Commissaire aux comptes pour son mandat relatif à ce même exercice

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ne comportent pas des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts et qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices antérieurs :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT GLOBAL
30.09.2007	117.180 € dont 15.152 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
30.09.2008	117.180 € dont 13.724 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
30.09.2009	146.475 € dont 17.152,50 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat de Présidente de la société de Madame Frédérique BLOMME venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, les actionnaires décident de son renouvellement pour une durée de six années.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la Présidente, décide de nommer en qualité de Directeur Général :

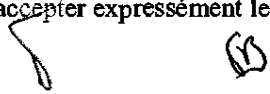
- Monsieur Henri BEBEY, demeurant à HEM (59510), 100 rue Jules Guesde
- Monsieur Philippe TRUFFIER, demeurant à HEM (59510), 19 avenue Paul Claudel

pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Ils assisteront la Présidente dans ses fonctions conformément à la Loi et aux Statuts et exerceront leurs pouvoirs concurremment avec la Présidente, sous sa responsabilité et dans les mêmes limites que celle-ci.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Henri BEBEY et Monsieur Philippe TRUFFIER, intervenant, déclarent chacun en ce qui les concerne, accepter expressément les fonctions qui viennent de leur être confiées.



NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de changer de dénomination sociale en adoptant la dénomination suivante : **JMA Groupe Eurex**

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts intitulé DENOMINATION SOCIALE de la façon suivante :
« La dénomination de la société est :

JMA Groupe Eurex »

Le reste de l'article demeure sans changement.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général.



Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur
Général

